



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 72264

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le contenu et les conclusions de la mission d'étude sur le bénéfice éventuel de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés ayant participé à la guerre d'Algérie. En effet, comme il l'a souligné dans les réponses aux questions écrites posées à ce sujet, le rapport d'un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants devait être déposé à la fin du premier semestre 2005. Par conséquent, il lui demande s'il envisage de rendre public ce rapport et de faire connaître, dès à présent, les orientations préconisées concernant l'évaluation de l'incidence financière des différents scénarios possibles.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Le rapport final vient d'être remis au ministre délégué aux anciens combattants qui a saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72264

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7612

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8346